



# PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **ÉPISODE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE DE PARTICULES FINES PM10**

Gap, le 24/02/2021

Recommandations sanitaires à respecter

Les conditions météorologiques stables actuelles associées aux particules sahariennes favorisent l'accumulation des polluants et particulièrement des particules fines. Le sable est lui-même très fin et donc irritant ; il accentue l'effet polluant des autres types de particules.

**La qualité de l'air est donc médiocre sur les Hautes-Alpes pour la journée de ce mercredi 24 février** selon AtmoSud, association agréée de contrôle de la pollution de l'air. Les Hautes-Alpes sont placées en procédure d'alerte (vigilance tout public) pour la pollution aux particules fines.

Le 25 février, la **qualité de l'air devrait s'améliorer**.

Pour rappel, il existe trois niveaux d'alerte : information-recommandation, niveau de vigilance (actuel) et niveau de vigilance renforcée.

#### **Quelles sont les recommandations sanitaires à suivre ?**

- ⇒ Évitez la pratique d'activités physiques ou sportives intenses ;
- ⇒ Évitez les zones à fort trafic pendant les heures de pointe ;
- ⇒ Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour ;
- ⇒ Respectez l'interdiction du brûlage à l'air libre ;
- ⇒ Arrêtez l'utilisation des appareils de combustion non performants.

Les personnes vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires), ainsi que les personnes sensibles aux pics de pollution doivent être particulièrement vigilantes et attentives aux recommandations sanitaires.

#### **Bureau de la communication et de la représentation de l'État**

04 92 40 48 10  
[pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr)